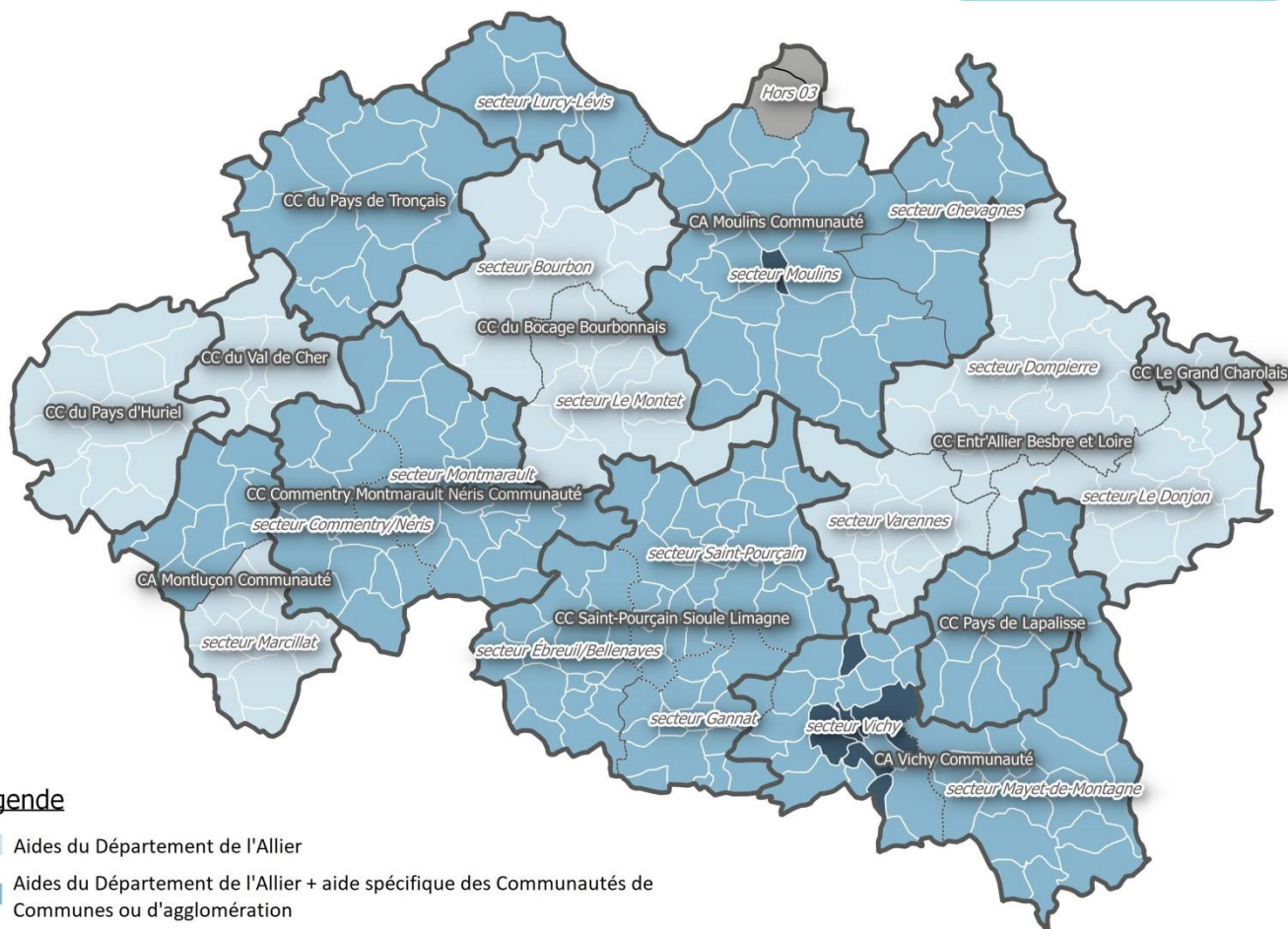


Je souhaite réaliser de lourds travaux dans mon logement

Quelles sont les aides par territoire ?

Comment lire cette carte ?

Plus la couleur de votre commune sur la carte est foncée et plus vous pouvez obtenir d'aides.



Légende

-  Aides du Département de l'Allier
-  Aides du Département de l'Allier + aide spécifique des Communautés de Communes ou d'agglomération
-  Aides du Département de l'Allier + aide spécifique des Communautés de Communes ou d'agglomération + aide communale

Le Programme de Lutte contre l'Habitat Indigne du Département de l'Allier et les aides spécifiques de certains territoires

Afin de lutter contre l'indignité des logements occupés par des propriétaires ayant des revenus modestes, le Département de l'Allier apporte une aide financière en complément de celle de l'Anah sur l'ensemble des territoires (50% du montant des travaux plafonnés à 20 000 ou 50 000 € hors taxe). En outre, certaines collectivités locales apportent également des **aides spécifiques complémentaires**.

• Comment bénéficier de cette aide ?

- Il faut pouvoir bénéficier d'une aide de l'Anah (cf. « les questions à se poser » p.2) ;
- Envisager des travaux lourds subventionnables par l'Anah, de gros œuvre (renforcement du gros œuvre, travaux de lutte contre l'humidité...), de mises aux normes de réseaux (électricité, eau ou gaz) pour rendre son logement décent. (*liste de travaux non exhaustive*)

• Le montant de l'aide

Votre Communauté de communes ou d'agglomération	Aide spécifique complémentaire	Aide complémentaire du Département
Communauté d'agglomération Montluçon Communauté		
Secteur Montluçon	10 % du montant des travaux plafonnés à 50 000 € hors taxe	12,5% du montant des travaux plafonnés à 30 000 € hors taxe
Secteur Marcillat	-	
Communauté d'agglomération Moulins Communauté		
Secteur Moulins	15% du montant des travaux plafonnés à 2 000 € hors taxe + 5% du montant des travaux plafonnés à 50 000 € hors taxe (<i>uniquement centre-ville de Moulins, cf. annexes p.43</i>)	12,5% du montant des travaux plafonnés à 30 000 € hors taxe
Secteur Lurcy-Lévis	15% du montant des travaux plafonnés à 2 000 € hors taxe	
Secteur Chevagnes	15% du montant des travaux plafonnés à 2 000 € hors taxe	
Communauté d'agglomération Vichy Communauté		
Secteur Vichy	10% du montant des travaux plafonnés à 50 000 € hors taxe + 5% du montant des travaux plafonnés à 50 000 € hors taxe sur certains quartiers d'Abrest, Bellerive-sur-Allier, Cusset, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Yorre et Vichy (<i>cf. annexes p.45 à 49</i>)	12,5% du montant des travaux plafonnés à 30 000 € hors taxe
Secteur Mayet-de-Montagne	15% du montant des travaux plafonnés à 50 000 € hors taxe	

Votre Communauté de communes ou d'agglomération	Aide spécifique complémentaire	Aide complémentaire du Département
Communauté de communes Commentry Montmarault Nérís Communauté		
Secteur Commentry/Nérís	10 % du montant du projet dans la limite de 2 000 € de subvention	12,5% du montant des travaux plafonnés à 30 000 € hors taxe
Secteur Montmarault		
Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne	10% du montant des travaux plafonnés à 20 000 € hors taxe	12,5% du montant des travaux plafonnés à 30 000 € hors taxe
Communauté de communes du Pays de Tronçais	5 % du montant des travaux plafonnés à 2 500 € par logement	12,5% du montant des travaux plafonnés à 30 000 € hors taxe
Communauté de communes Pays de Lapalisse	10% du montant des travaux plafonnés à 50 000 € hors taxe	
Communauté de communes du Pays d'Huriel	-	
Communauté de communes du Bocage Bourbonnais		
Communauté de communes du Val de Cher		
Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire		
Communauté de communes Le Grand Charolais (hors 71)		

+

Pour les propriétaires bénéficiaires du RSA, une prime complémentaire du Département de 2 500 € pour les travaux supérieurs à 10 000 € HT peut être versée.